

Délibération n° 2024-25

Objet : Demande de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	1
Absent excusé :	1
Votants :	18

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 18 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 06/06/2024
- date de publication : 06/06/2024

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le vingt-quatre mai, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET.

Ont donné pouvoir à :

Monsieur Jean-Marie GALPIN à Monsieur Jean-Pierre GILET.

Absente excusée :

Madame Slavica TANKOSKA.

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Madame Angélique BOUÉ.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 037-213701790-20240530-DELIB_2024_25-DE



Madame BOULAY expose :

Dans le cadre du pacte financier et fiscal entre Tours Métropole Val-de-Loire et ses communes membres, les communes de la Métropole peuvent bénéficier de fonds de concours de la Métropole afin de financer des opérations d'investissements :

- Fonds de concours de droit commun qui est un fonds de concours annuel d'un montant de 36 452,00 euros que la Commune de Parçay-Meslay a décidé d'affecter aux investissements ;
- Fonds de concours au titre du fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole, pour lequel la Commune dispose d'un droit de tirage de 164 320,00 euros sur la période 2020-2026. A date, le montant restant disponible s'élève à 86 479,00 euros.

Par délibération en date du 9 novembre 2023, le Conseil Municipal de Parçay-Meslay a approuvé le projet de travaux de restauration de l'Eglise Saint-Pierre (tranche 2). A cette date, le montant du projet est estimé à 450 737,37 euros hors taxes.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter en totalité le fonds de concours de droit commun 2024, ainsi que 53 695,00 € (sur les 86 479,00 euros disponibles) au titre du fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole au financement de cette opération.

CONSIDÉRANT le plan de financement initial des travaux de restauration intérieure de l'Eglise Saint-Pierre et de la fresque classée, tel qu'adopté par délibération n°2023-61 du 9 novembre 2023 ;

VU le règlement du fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole adopté par délibération du Conseil Métropolitain en date du 6 septembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 22 mai 2024 ;

Sur le rapport de Madame Christine BOULAY, 2ème Adjointe au Maire déléguée aux finances, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** auprès de Tours Métropole Val-de-Loire, au titre de l'année 2024, un fonds de concours de droit commun d'un montant de **36 452,00 euros** pour financer le projet de travaux de restauration intérieure de l'Eglise Saint-Pierre et de la fresque classée ;

- **SOLLICITE** auprès de Tours Métropole Val-de-Loire un fonds de concours de **53 695,00 euros**, au titre du fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole, pour financer le projet de travaux de restauration intérieure de l'Eglise Saint-Pierre et de la fresque classée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



Le secrétaire de séance,

Angélique BOUÉ



Le Maire,

Bruno FENET

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 037-213701790-20240530-DELIB_2024_25-DE

